

GUIDE DE LECTURE DU BUDGET DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FÉVRIER 2018

Cahier de recherche 2018/02



REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La CFFP tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la CFFP, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://cffp.recherche.usherbrooke.ca>.

Cette publication est le fruit d'un travail collectif où ont participé Yves St-Maurice, Antoine Genest-Grégoire, Luc Godbout et Suzie St-Cerny.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette publication.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de Gestion, Université de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1
Téléphone : 819 821-8000, poste 67133
Courriel : cffp.eg@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	4
1. Processus budgétaire en bref	4
1.1 Budget	4
1.2 Budget des dépenses	5
1.3 Comptes publics	5
2. Documentation budgétaire.....	6
2.1 Orientations du gouvernement	6
2.2 Cadre financier.....	8
2.3 Situation économique	16
2.4 Dette	20
2.5 Nouvelles initiatives fiscales et budgétaires.....	21
Lexique	28

MISE EN CONTEXTE

L'objectif de ce guide est de faciliter la lecture, la compréhension et l'interprétation d'un budget du gouvernement fédéral contenant généralement plusieurs centaines de pages. Toutefois, avant d'entreprendre la présentation du contenu de la documentation budgétaire, le processus budgétaire est décrit dans ses grandes lignes.

1. PROCESSUS BUDGÉTAIRE EN BREF

Le processus budgétaire canadien et québécois comprend l'ensemble des lois, règles et pratiques qui régissent la préparation du cadre financier du gouvernement. Il comprend notamment trois éléments clés :

- Budget
- Budget de dépenses
- Comptes publics

1.1 Budget

Le budget, dans le processus budgétaire, commence avec les consultations prébudgétaires, se termine avec la mise en place de son contenu et, dans l'intervalle, il y a bien sûr la préparation et la rédaction de son contenu, le discours, l'étude de son contenu en commission parlementaire et son adoption au parlement.

Le budget est le point central du processus budgétaire et une des interventions parmi les plus importantes d'un gouvernement. Il constitue bien sûr un exercice comptable d'adéquation des revenus et des dépenses. Or, il inclut aussi un discours politique où le gouvernement oriente les choix en fonction de ses priorités, celles liées aux engagements électoraux et de nouvelles qui se dessinent dans le temps. Enfin, le budget constitue également un document économique qui fait état de la situation de l'économie, donne les grandes orientations et dévoile un certain nombre d'initiatives en vue de stimuler l'économie.

Au Canada comme au Québec, le processus budgétaire est fortement inspiré du modèle parlementaire britannique, à savoir :

- Sur le plan financier, le pouvoir d'initiative est exclusif au gouvernement.
- Le consentement parlementaire est obligatoire pour tout prélèvement de deniers publics et pour toute dépense publique.
- Le pouvoir exécutif a l'obligation de rendre des comptes devant les parlementaires.

Tant au Québec qu'au Canada, la responsabilité budgétaire est partagée entre le ministère des Finances et le Conseil du trésor. Le ministre des Finances est responsable de la politique économique et budgétaire alors que le président du Conseil du trésor voit à la gestion générale des dépenses publiques. L'exercice financier couvre la période du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année.

Les budgets des gouvernements déposés par le ministre des Finances comprennent plusieurs documents publiés le jour du budget, ce qui est l'objet principal du présent document.

1.2 Budget des dépenses

Le budget des dépenses est habituellement rendu public en même temps que le budget du gouvernement. Il s'agit des crédits annuels des ministères et il est produit par le Conseil du trésor.

Ainsi, c'est dans le budget de dépenses que l'on peut notamment avoir de l'information plus détaillée sur les programmes et budgets de chacun des ministères.

1.3 Comptes publics

Enfin, les Comptes publics présentent les résultats et la situation financière du gouvernement. Ils sont la partie la plus importante de la « reddition de compte » parce qu'ils présentent les résultats réels de l'année financière du gouvernement. Les Comptes publics d'une année financière se terminant le 31 mars sont publiés l'automne suivant.

2. DOCUMENTATION BUDGÉTAIRE

L'ampleur de la documentation rend quasi impossible une lecture complète pour un individu qui se présente à un huis clos pour rédiger un commentaire ou une analyse. Par exemple, lors du dépôt du budget de 2017, les documents suivants ont été remis aux lecteurs ou se retrouvaient sur le site du ministère des Finances :

- Plan budgétaire (324 pages)
- Mesures fiscales : renseignements supplémentaires (104 pages)
- Communiqué (3 pages)
- Discours (13 pages)
- Quatre fiches d'information de 2 à 3 pages chacune

Pourtant, même dans une telle situation, il est essentiel de comprendre les principales orientations économiques et budgétaires du gouvernement ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour les réaliser. Cela permet, par la suite, de bien en saisir les conséquences sur les contribuables et l'économie en général. Comment faire alors pour trouver les informations essentielles pour cette analyse sans risquer de manquer des éléments pertinents? Avant d'analyser les mesures spécifiques incluses dans le budget, il faut comprendre le contexte économique et financier dans lequel il s'inscrit. Étant donné que certains concepts économiques de base sont requis pour comprendre plusieurs éléments du budget, un bref lexique a été ajouté à la fin de ce guide.

2.1 Orientations du gouvernement

Avant de commencer l'analyse des mesures spécifiques présentées dans un budget, il est important de comprendre les orientations économiques et budgétaires générales du gouvernement qui découlent nécessairement de son programme politique. Comme elles sont les assises du budget, les orientations économiques et budgétaires se retrouvent au tout début du document. Toujours dans l'optique de cibler l'essentiel, la meilleure façon d'identifier les orientations économiques et budgétaires du gouvernement fédéral est de lire l'**Introduction** du budget qu'on pouvait facilement retracer dans la **Table des matières** du budget de 2017. Toutefois, comme cette section peut comprendre plusieurs pages, on peut se tourner vers la fin de cette section, qui se conclut généralement avec les grandes priorités du gouvernement pour l'année budgétaire à venir. À titre d'exemple, les grandes orientations du gouvernement pour l'année budgétaire 2017-2018 ont été présentées dans la dernière sous-section de cette section du budget, soit tout juste avant la conclusion de cette introduction, comme le démontre l'extrait 1 à la page suivante.

Extrait 1 : Priorités du gouvernement fédéral Budget de 2017

Le gouvernement est déterminé à créer des possibilités pour permettre à tous les Canadiens de réussir.

Le budget de 2017 témoigne de cet engagement :

Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne – Afin de profiter au maximum des occasions offertes par la nouvelle économie, le gouvernement aidera les travailleurs canadiens à se doter des compétences et des outils dont ils ont besoin pour réussir. Il mettra aussi largement sur les secteurs à forte croissance de l'économie, y compris les technologies propres, les industries numériques et l'agroalimentaire, en vue de garantir la place du Canada en tant que centre d'innovation de calibre mondial. Cette approche créera de bons emplois bien rémunérés et donnera lieu à une classe moyenne forte et en croissance.

Des communautés conçues pour l'avenir – Le Canada investit dans son avenir en vue de transformer nos communautés, de créer des emplois pour la classe moyenne et d'encourager une croissance propre et durable. Dans dix ans, nos villages et nos villes seront plus connectés, notre air et notre eau seront plus propres, nos enfants recevront de meilleurs soins et nos quartiers seront des lieux où il fait bon vivre. Afin de donner à tout le monde une chance réelle et égale de réussir, plus de Canadiens auront accès à un endroit abordable et digne pour élever leur famille.

Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale – Nous ne pouvons tout simplement pas prétendre que notre pays a réussi, à moins que tout le monde ait une chance réelle et égale de réussir. La santé et le bien-être, ainsi que la sécurité, l'inclusion et les possibilités vont de pair. S'assurer que tous les Canadiens peuvent réaliser leur plein potentiel est et continuera d'être l'une des grandes priorités du gouvernement. Notre nature accueillante et notre générosité d'esprit aident à nous définir aux yeux du reste du monde, et le Canada continue de donner l'exemple alors que la collectivité internationale cherche à s'assurer que les avantages du commerce et de l'ouverture sont partagés avec la classe moyenne et avec ceux qui travaillent fort pour en faire partie.

Équité fiscale pour la classe moyenne – Tout le monde doit payer sa juste part d'impôt. Les échappatoires fiscales, l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et la planification fiscale agressive soutirent des milliards de dollars de notre économie et des familles de la classe moyenne. En collaborant avec ses partenaires au Canada et à l'étranger, le gouvernement sévira contre ces pratiques injustes, tout en s'efforçant de réduire les impôts pour les Canadiens de la classe moyenne et d'éliminer les mesures qui sont inefficaces et inefficaces.

Chances égales – Les politiques du gouvernement touchent les gens et les groupes de manière différente. C'est pourquoi le budget de 2017 comprend le tout premier énoncé budgétaire relatif aux sexes, soit une analyse des façons dont les politiques présentées touchent les femmes et les hommes de différentes façons. Cette déclaration donne suite aux efforts déployés par le gouvernement pour réduire les inégalités existantes et prendre des décisions plus inclusives à l'avenir.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, p. 22-23.

À la lecture des priorités du gouvernement, on comprend que son objectif n'est pas nécessairement d'avoir un budget équilibré. C'est davantage l'aide à la classe moyenne par le biais du développement des compétences et par l'assurance d'une équité fiscale qui retient l'attention. L'environnement et l'équité sociale sont également deux autres priorités mentionnées clairement par le gouvernement.

Finalement, comme un budget est en définitive la description des actions prises par le gouvernement pour réaliser ses objectifs, les différents chapitres de la **Table des matières** permettent souvent d'identifier assez rapidement les grandes priorités du gouvernement. C'est effectivement ce qu'on retrouvait dans la table des matières du budget de 2017 du gouvernement fédéral.

2.2 Cadre financier

Les grandes orientations économiques et budgétaires maintenant connues, elles devraient se refléter sur le cadre financier du gouvernement. Tout comme pour l'analyse des états financiers et des perspectives d'une entreprise, il est important d'avoir un aperçu de l'évolution des revenus du gouvernement, de ses dépenses et du résultat net (surplus ou déficit). Depuis quelques années, le gouvernement fédéral a pris la bonne habitude de présenter ses projections sur un horizon temporel de cinq ans, comme recommandé par plusieurs intervenants des milieux financier et économique. Du côté du gouvernement fédéral, le cadre financier ou les prévisions budgétaires se retrouvent souvent en annexe. Dans le budget de 2017, le cadre financier consolidé de 2016-2017 à 2020-2021 était présenté à l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**. L'extrait 2 de la page suivante montre un sommaire du cadre financier du gouvernement, incluant certaines informations sur la dette du gouvernement ainsi que certains ratios par rapport au PIB. Il permet vraiment d'avoir une vue d'ensemble de l'évolution de la situation financière du gouvernement.

Un regard sur l'extrait 2 indique que le déficit culminera à 28,5 G\$ au cours de l'exercice 2017-2018, pour ensuite diminuer graduellement au cours des prochaines années pour atteindre 18,8 G\$ en 2021-2022. Il est important de rappeler que le déficit n'avait été que de 1,0 G\$ au cours de l'exercice 2015-2016. Une importante détérioration de la situation des finances publiques s'est donc produite à partir de cet exercice. L'équilibre budgétaire ne sera donc pas atteint à l'intérieur de la période de planification. On remarque aussi que les frais de la dette publique seront en hausse constante, conséquence probable d'une augmentation prévue des taux d'intérêt et de la hausse de la dette sur la période. Les revenus budgétaires du gouvernement par rapport au PIB seront relativement constants sur l'ensemble de la période de planification, alors que les dépenses de programmes par rapport au PIB reviendront graduellement près du niveau de 2015-2016, sans toutefois le rejoindre.

Extrait 2 : Cadre financier 2015-2016 à 2021-2022 du gouvernement fédéral

État sommaire des opérations							
G\$							
	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Revenus budgétaires	295,5	292,1	304,7	315,6	327,7	340,3	356,0
Charges de programmes	270,8	290,9	305,4	313,7	319,8	328,6	338,5
Frais de la dette publique	25,6	24,3	24,7	26,3	28,3	30,4	33,3
Total des charges	296,4	315,1	330,2	340,0	348,1	359,0	371,8
Ajustement en fonction du risque			-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire	-1,0	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8
Situation financière							
Total des passifs	1 059,6	1 088,3	1 127,5	1 165,0	1 199,1	1 233,6	1 266,8
Total des actifs financiers ¹	365,8	372,0	381,6	390,7	400,5	412,8	427,0
Dette nette	693,8	716,3	745,9	774,4	798,6	820,8	839,8
Actifs non financiers	77,8	79,3	80,4	81,4	82,3	82,7	82,9
Dette fédérale¹	616,0	637,1	665,5	692,9	716,3	738,1	756,9
% du PIB							
Revenus budgétaires	14,9	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,5
Charges de programmes	13,6	14,4	14,5	14,3	14,1	13,9	13,8
Frais de la dette publique	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4
Solde budgétaire	0,0	-1,1	-1,4	-1,2	-1,0	-0,9	-0,8
Dette fédérale	31,0	31,5	31,6	31,6	31,5	31,3	30,9

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
¹ Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2016-2017 tient compte d'un gain estimatif de 2,0 milliards de dollars au titre des autres éléments du résultat global.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.5, p. 292.

Il est toujours pertinent d'analyser l'évolution des différentes composantes des revenus budgétaires et des charges de programmes, ce qui permet de mieux comprendre les éléments qui influencent le solde budgétaire du gouvernement. L'extrait 3 détaille les diverses sources de revenus du gouvernement, alors que l'extrait 4 distingue les charges de programmes. On les retrouve généralement à la suite de l'**État sommaire des opérations** à l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**.

Extrait 3 : Perspectives des revenus budgétaires du gouvernement fédéral 2015-2016 à 2021-2022

Perspectives concernant les revenus							
C\$							
	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Impôt sur le revenu							
Impôt sur le revenu des particuliers	144,9	143,2	152,1	157,8	164,4	171,0	178,6
Impôt sur le revenu des sociétés	41,4	42,5	43,6	44,4	45,7	47,6	50,1
Impôt sur le revenu des non-résidents	6,5	6,6	6,9	7,1	7,5	7,8	8,0
Total de l'impôt sur le revenu	192,8	192,4	202,6	209,3	217,5	226,3	236,8
Taxes et droits d'accise							
Taxe sur les produits et services	33,0	33,7	35,1	36,4	37,8	39,3	41,0
Droits de douane à l'importation	5,4	5,4	4,9	5,0	5,2	5,5	5,7
Autres taxes et droits d'accise	11,5	11,6	11,7	11,7	11,8	12,0	12,0
Total des taxes et droits d'accise	49,8	50,6	51,7	53,2	54,8	56,7	58,7
Total des revenus fiscaux	242,7	243,0	254,3	262,5	272,3	283,1	295,5
Cotisations d'assurance-emploi	23,1	22,3	21,2	22,4	23,2	24,1	25,0
Autres revenus							
Sociétés d'État	12,5	10,1	11,4	11,9	12,5	12,6	13,5
Autres programmes	15,0	14,7	15,8	16,6	17,3	17,9	19,0
Nets des opérations de change	2,3	1,9	1,9	2,2	2,4	2,7	3,0
Total des autres revenus	29,7	26,7	29,1	30,6	32,2	33,1	35,5
Total des revenus budgétaires	295,5	292,1	304,7	315,6	327,7	340,3	356,0
% du PIB							
Impôt sur le revenu des particuliers	7,3	7,1	7,2	7,2	7,2	7,3	7,3
Impôt sur le revenu des sociétés	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0
Taxe sur les produits et services	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Total des revenus fiscaux	12,2	12,0	12,1	12,0	12,0	12,0	12,1
Cotisations d'assurance-emploi	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5
Total des revenus budgétaires	14,9	14,4	14,4	14,4	14,4	14,4	14,5

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.6, p. 293.

Les principales sources de revenus du gouvernement fédéral sont :

- **Impôt sur le revenu** : Il regroupe l'impôt sur le revenu des particuliers, qui est de loin la plus importante source de revenus du gouvernement, l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des non-résidents. Par la fixation des taux et des paramètres, le gouvernement exerce un certain contrôle sur ces revenus.

- **Taxes et droits d'accise** : Ceux-ci regroupent les revenus de la taxe sur les produits et services (TPS), les droits de douane à l'importation et les autres taxes et droits d'accise comme ceux sur le tabac. En raison du pouvoir de fixation des taux et des paramètres, le gouvernement exerce aussi un certain contrôle sur ces revenus.
- **Cotisations à l'assurance-emploi** : Elles constituent les revenus totaux tirés des cotisations à l'assurance-emploi. Les prestations et les charges administratives se retrouvent dans les charges de programmes.
- **Autres revenus** : Ils se composent de trois éléments généraux : les revenus des sociétés d'État consolidées et les revenus nets des sociétés d'État entreprises, d'autres revenus de programmes découlant du rendement des investissements, du produit de la vente de biens et de services et d'autres revenus divers ainsi que les revenus tirés des opérations de change.

Les données en pourcentage du PIB de l'extrait 3 montrent clairement que c'est principalement la croissance de l'impôt sur le revenu des particuliers et, dans une moindre mesure, des autres revenus qui permettront d'accroître les revenus de l'État au cours des prochaines années.

L'extrait 4 de la page suivante donne un aperçu des perspectives concernant les charges de programmes par grandes catégories. Les charges de programmes comprennent les principaux transferts aux particuliers, les principaux transferts aux autres administrations et les charges de programmes directes qui se définissent ainsi :

- **Principaux transferts aux particuliers** : Ils regroupent essentiellement trois éléments, soit les prestations aux aînés qui comprennent les paiements au titre de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et des allocations versées aux aînés admissibles, les prestations d'assurance-emploi et les prestations pour enfants.
- **Principaux transferts aux autres administrations** : Les principaux transferts aux autres administrations regroupent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule de financement des territoires et le Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.
- **Charges de programmes directes** : Elles comprennent les charges de fonctionnement, les paiements de transfert gérés par les ministères et l'amortissement des immobilisations.

Extrait 4 : Perspectives des charges de programmes du gouvernement fédéral 2015-2016 à 2021-2022

Perspectives concernant les charges de programmes							
G\$							
	Projections						
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Principaux transferts aux particuliers							
Prestations aux aînés	45,5	48,3	51,1	53,9	57,0	60,2	63,7
Prestations d'assurance-emploi ¹	19,4	21,0	22,0	22,0	22,6	23,2	23,7
Prestations pour enfants	18,0	21,9	23,0	22,8	22,5	22,8	23,2
Total	82,9	91,2	96,1	98,8	102,1	106,2	110,6
Principaux transferts aux autres administrations							
Transfert canadien en matière de santé	34,0	36,1	37,1	38,4	39,9	41,4	42,9
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	13,0	13,3	13,7	14,2	14,6	15,0	15,5
Péréquation	17,3	17,9	18,3	18,9	19,6	20,3	21,1
Formule de financement des territoires	3,6	3,6	3,7	3,8	3,8	3,8	3,9
Fonds de la taxe sur l'essence	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3
Autres arrangements fiscaux ²	-4,0	-4,3	-4,7	-4,8	-5,1	-5,3	-5,6
Total	65,9	68,7	70,2	72,5	74,9	77,5	80,1
Charges de programmes directes							
Paiements de transfert	34,9	42,7	45,4	47,8	47,9	49,5	51,1
Amortissement des immobilisations	4,7	5,0	5,5	5,8	6,2	6,5	6,7
Charges de fonctionnement	82,5	83,2	88,3	88,8	88,6	88,9	89,9
Total	122,1	130,9	139,1	142,4	142,7	144,9	147,8
Total des charges de programmes	270,8	290,9	305,4	313,7	319,8	328,6	338,5
% du PIB							
Principaux transferts aux particuliers	4,2	4,5	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5
Principaux transferts aux autres administrations	3,3	3,4	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Charges de programmes directes	6,1	6,5	6,6	6,5	6,3	6,1	6,0
Total des charges de programmes	13,6	14,4	14,5	14,3	14,1	13,9	13,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

¹ Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Ces prestations représentent environ 90 % des charges totales du programme d'assurance-emploi. Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directes.

² Les autres arrangements fiscaux comprennent : le recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes; les paiements de remplacement pour les programmes permanents, qui représentent les sommes recouvrées du Québec à l'égard d'un transfert de points d'impôt; les subventions législatives; les paiements liés aux accords de 2005 sur les ressources extracôtières; et les paiements anticipés de stabilisation fiscale versés à l'Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador en 2015-2016.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.7, p. 298.

Les charges de programmes directes représentent moins de 50 % des charges totales du gouvernement. En fait, pour l'exercice 2017-2018, elles représentaient environ 45,5 % des charges totales alors que les transferts aux particuliers et aux provinces s'élevaient respectivement à 31,5 % et 23,0 %. Les transferts aux particuliers et aux autres administrations évolueront au même rythme que le PIB au cours de la période de planification, car leur part par rapport au PIB tend à rester stable avec le temps. Dans le

cas des charges de programmes directes, le ratio a une nette tendance à la baisse sur la même période.

Le gouvernement fédéral ne fait pas un retour systématique sur l'exercice qui se termine dans la présentation de son budget. On ne peut pas comparer rapidement l'atteinte des résultats par rapport à ce qui avait été budgété un an auparavant. Il est toutefois possible de le faire en comparant les informations du budget de l'année précédente, si vous l'avez en votre possession, avec celles présentées dans le budget le plus récent. Toutefois, cette compilation peut être longue et ne fournira pas les explications de ces écarts.

Par ailleurs, par souci de transparence, le gouvernement fait cette analyse des écarts par rapport à l'énoncé économique de l'automne précédent le dépôt du budget. On peut donc voir ce qui a fait varier les prévisions du déficit, par exemple, depuis le dernier énoncé économique. Cette analyse est présentée pour les cinq années de la période de planification et pour l'année budgétaire de l'année qui se termine. Les informations sont résumées dans trois tableaux se retrouvant au début de la section **Projections budgétaires de l'Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**. L'extrait 5 montre d'abord les écarts avec les perspectives budgétaires présentées dans l'énoncé économique de l'automne précédent le budget, en excluant les effets de la mise en œuvre de mesures stratégiques annoncées dans l'énoncé économique de l'automne et les nouveaux investissements prévus dans le budget. Ces deux autres éléments sont décrits dans deux tableaux distincts.

Extrait 5 : Évolution de la situation budgétaire depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016 (avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements) - 2016-2017 à 2021-2022

Évolution des perspectives budgétaires depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016						
G\$						
	Projections					
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Solde budgétaire selon l'Énoncé de 2016	-25,1	-27,8	-25,9	-19,3	-16,8	-14,6
Évolution de la situation économique et financière						
Revenus budgétaires						
Impôt sur le revenu	1,0	0,9	1,0	-0,2	-1,2	-1,3
Taxes et droits d'accise	0,4	0,2	0,5	0,6	0,9	0,9
Cotisations d'assurance-emploi	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres revenus	-0,3	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-0,6
Total	1,0	1,0	1,2	0,1	-0,7	-1,0
Charges de programmes						
Principaux transferts aux particuliers	0,0	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,1
Principaux transferts aux autres administrations	-0,3	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0
Charges de programmes directes	1,9	1,6	1,0	0,9	0,5	0,6
Total	1,6	1,6	1,1	0,9	0,4	0,5
Frais de la dette publique	0,6	-0,2	-0,4	-0,1	-0,2	-0,2
Total – Évolution de la situation économique et budgétaire	3,2	2,4	1,9	1,0	-0,4	-0,7
Solde budgétaire révisé avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements	-21,8	-25,4	-24,0	-18,3	-17,3	-15,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.2, p. 287.

On remarque dans l'extrait 5 que l'impôt sur le revenu présenté dans le budget de 2017 pour l'exercice 2016-2017 est 1,0 G\$ plus élevé que celui de l'énoncé économique de l'automne 2016. Cela a permis de réduire le déficit d'un montant équivalent. Toutefois, la situation inverse se produit pour l'exercice 2021-2022, alors que l'impôt sur le revenu présenté dans le budget de 2017 est inférieur de 1,3 G\$ à celui présenté dans l'énoncé économique de l'automne 2016, avec une incidence négative du même montant sur le déficit de cet exercice. Globalement, il semble que les révisions ont eu une incidence positive sur les finances publiques à court terme en diminuant, par exemple, le déficit de 3,2 G\$ au cours de l'exercice 2016-2017. En revanche, ces révisions diminuent dans le temps pour se transformer en une incidence négative vers la fin de la période de planification, en augmentant le déficit de 700 M\$ pour l'exercice 2021-2022.

Il manque encore quelques informations pour retrouver les nouvelles prévisions du déficit budgétaire. En règle générale, les plans de dépenses du gouvernement sont énoncés dans le budget annuel. Cependant, certaines mesures peuvent être mises en place à l'extérieur du cycle budgétaire. L'extrait 6 expose l'impact financier qu'ont eu les mesures stratégiques annoncées depuis le dernier énoncé économique.

Extrait 6 : Incidence budgétaire des mesures annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016 sur la période de planification de 2016-2017 à 2021-2022

Mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé économique de l'automne 2016						
M\$	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Mettre en œuvre le Plan de protection des océans du Canada	-	-216	-334	-350	-326	-291
Soutenir les fluctuations des coûts liés aux programmes internationaux d'Affaires mondiales Canada	-18	-48	-33	-33	-33	-33
Créer le Fonds des pêches de l'Atlantique ¹	-	-47	-47	-47	-47	-47
Renouveler l'opération UNIFIER	-	-29	-29	-	-	-
Investissements dans la sécurité frontalière	-98	-143	-	-	-	-
Éliminer les droits de douane perçus sur certains ingrédients entrant dans la fabrication de produits alimentaires	-4	-19	-19	-19	-19	-19
Améliorer la participation au processus électoral et son intégrité	-	-16	-9	-11	-9	-9
Protéger la dernière zone de glace	-	-2	-4	-4	-2	-
Surveiller l'oléoduc Trans Mountain	-	-9	-16	-16	-14	-10
Soutenir les bureaux régionaux des ministres	-	-3	-3	-3	-3	-3
Surveiller l'oléoduc Line 3	-	-5	-5	-5	-3	-3
Accueillir des réfugiés yézidis et d'autres survivants de Daech	-	-16	-9	-3	-	-
Compensation pour les entrepreneurs en installation de plaques de plâtre et pour les résidents de Fort McMurray en lien avec les recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur	-	-12	-	-	-	-
Appuyer l'examen de la rémunération des juges	-	-	-	-	-	-
Total des mesures budgétaires prises depuis l'Énoncé de 2016	-121	-565	-506	-489	-455	-414
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier ou provenant de ressources ministérielles	112	290	373	265	260	232
Moins : Revenus et économies projetés	-	14	14	14	14	14
Incidence budgétaire nette	-9	-261	-119	-210	-181	-168

Nota – Les chiffres ayant été arrondés, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des dépenses), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une diminution des dépenses). Si aucun montant n'est indiqué, l'incidence est inférieure à 0,5 million de dollars ou aucune incidence n'est prévue.

¹ Les montants indiqués sont théoriques. Le profil de financement réel destiné au Fonds des pêches de l'Atlantique de 325 millions de dollars nécessite plus de discussions avec les provinces.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.3, p. 290.

Normalement, l'effet financier de ces mesures est plutôt limité, car les plus importantes annonces sont généralement réservées pour le budget annuel ou l'énoncé économique. Par exemple, l'incidence budgétaire nette négative de l'ensemble de ces mesures atteint seulement 261 M\$ pour l'exercice 2017-2018 et un total de 948 M\$ pour l'ensemble de la période. Les déficits budgétaires sont augmentés des mêmes montants respectifs.

Pour ceux et celles qui désirent savoir si l'évolution de l'économie a eu des conséquences sur les projections financières du gouvernement, le budget présente généralement les écarts dans les prévisions économiques, en comparant les prévisions des économistes du secteur privé présentes dans le budget précédent et dans le dernier Énoncé économique

avec les plus récents résultats. L'extrait 7 de la section suivante présente cette comparaison. Elle donne donc des indications sur les écarts budgétaires qui pourraient être reliés à l'évolution de l'économie, surtout si on combine cette information avec une analyse de sensibilité. Cet élément sera discuté dans une section subséquente.

2.3 Situation économique

Le cadre financier présenté par le ministre des Finances repose évidemment sur des hypothèses concernant l'évolution de la situation économique au Canada. Depuis 1994, le gouvernement fonde ses projections budgétaires sur la moyenne des prévisions économiques du secteur privé. Une quinzaine d'institutions reconnues participent à cet exercice, ce qui confère un élément d'indépendance à ses prévisions budgétaires. Il faut malgré tout s'assurer qu'elles soient réalistes, car la solidité des projections du ministre repose entièrement sur la crédibilité de ces hypothèses. On doit se poser les mêmes questions que lors de l'analyse des états financiers d'une entreprise. Quelles sont les hypothèses derrière les projections financières? Ces hypothèses sont-elles réalistes?

Une section complète du budget est généralement réservée à la description de l'évolution récente de l'environnement économique et financier, tant mondial que canadien, et aux perspectives économiques. Les informations présentées sont fort intéressantes, mais elles peuvent s'étaler sur plusieurs pages. En général, le budget présente un tableau incluant les moyennes des prévisions du secteur privé des principales variables économiques et financières utilisées par le gouvernement pour réaliser ses projections budgétaires. Dans le budget de 2017, ce tableau se situait au début de l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**. Il est reproduit à l'extrait 7 de la page suivante. Il regroupe les moyennes des prévisions du secteur privé présentées lors du budget précédent, lors de l'énoncé économique subséquent de l'automne, et celles qui ont servi à l'établissement du budget actuel. Elles permettent d'ailleurs de voir clairement l'évolution de la situation économique au cours de la dernière année.

Un regard rapide sur l'extrait 8 indique l'importance accordée aux écarts de prévisions enregistrés sur le PIB nominal. Cette variable est effectivement cruciale pour les projections budgétaires du gouvernement, à cause du lien étroit avec la croissance des revenus fiscaux. Par exemple, pour 2017, on constate que les prévisions du secteur privé à l'égard du PIB nominal ont été abaissées de 12 G\$. De plus, un autre écart est noté entre l'énoncé économique de l'automne 2016 et le budget de 2017, soit 5 G\$. Par conséquent, le niveau du PIB nominal prévu aux fins de la planification budgétaire dans le budget de 2017, pour 2016, est inférieur de 17 G\$ par rapport à l'hypothèse de planification du budget de 2016. On trouve déjà ici une partie de l'explication de l'augmentation du déficit au cours des prochaines années. Des recettes fiscales plus basses découlent d'un PIB plus bas. Donc, à dépenses égales, le déficit sera plus élevé.

Extrait 7 : Moyenne des prévisions économiques et financières du secteur privé – 2016 à 2021

Moyenne des prévisions du secteur privé %, sauf indication contraire							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2016-2021
Croissance du PIB réel							
Budget de 2016	1,4	2,2	2,2	2,0	1,9	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	1,4	2,1	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8
Budget de 2017	1,3	1,9	2,0	1,7	1,7	1,8	1,7
Inflation du PIB							
Budget de 2016	0,9	2,4	2,1	2,1	2,1	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	0,6	2,2	1,8	2,1	2,0	2,1	1,8
Budget de 2017	0,6	2,1	2,0	1,8	2,1	2,0	1,8
Croissance du PIB nominal							
Budget de 2016	2,3	4,6	4,3	4,2	4,1	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	2,0	4,3	3,7	4,0	3,9	4,0	3,7
Budget de 2017	2,0	4,1	4,0	3,5	3,8	3,8	3,5
PIB nominal (G\$)							
Budget de 2016	2 033	2 126	2 218	2 310	2 404	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	2 026	2 114	2 191	2 279	2 368	2 463	-
Budget de 2017	2 025	2 109	2 194	2 271	2 357	2 447	-
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne 2016 et le budget de 2017	-1	-5	3	-8	-11	-16	-6
Taux des bons du Trésor à 3 mois							
Budget de 2016	0,5	0,7	1,6	2,4	2,7	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	0,5	0,6	1,0	1,6	1,9	2,4	1,3
Budget de 2017	0,5	0,6	0,9	1,4	1,8	2,3	1,2
Taux des obligations du gouvernement à 10 ans							
Budget de 2016	1,6	2,3	3,0	3,4	3,6	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	1,2	1,6	2,1	2,5	2,8	3,3	2,2
Budget de 2017	1,3	1,8	2,3	2,7	3,0	3,3	2,4
Taux de change (cents US / \$CAN)							
Budget de 2016	72,1	75,9	79,1	81,5	83,1	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	75,8	77,6	79,5	80,2	81,7	83,2	79,7
Budget de 2017	75,5	74,5	76,1	77,4	79,3	81,3	77,4
Taux de chômage							
Budget de 2016	7,1	6,9	6,5	6,4	6,3	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	7,0	6,9	6,8	6,7	6,5	6,2	6,7
Budget de 2017	7,0	6,9	6,7	6,7	6,6	6,4	6,7
Inflation de l'indice des prix à la consommation							
Budget de 2016	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	1,6	2,1	1,9	2,0	1,9	2,0	1,9
Budget de 2017	1,5	2,0	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9
Croissance du PIB réel aux États-Unis							
Budget de 2016	2,3	2,4	2,4	2,2	2,1	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	1,6	2,2	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0
Budget de 2017	1,6	2,3	2,3	1,8	1,9	2,0	2,0
Prix du pétrole brut WTI (\$US/baril)							
Budget de 2016	40	52	59	63	63	-	-
Énoncé économique de l'automne 2016	44	54	57	59	60	65	57
Budget de 2017	43	54	59	56	59	64	56

Nota – Pour le budget de 2016 et l'Énoncé économique de l'automne 2016, les données pour le PIB ont été redressées en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, qui a été publiée le 30 novembre 2016 avec les données du 3^e trimestre de 2016. Les données du budget de 2017 (tirées de l'enquête de décembre 2016) n'ont pas été redressées en fonction de la révision historique du Système de comptabilité nationale du Canada, qui a été publiée le 2 mars 2017 avec les données du 4^e trimestre de 2016.

Sources : Pour le budget de 2016, enquête de février 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour l'Énoncé économique de l'automne 2016, enquête de septembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour le budget de 2017, enquête de décembre 2016 du ministère des Finances du Canada auprès d'économistes du secteur privé; Statistique Canada

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.1, p. 285-286.

2.3.1 Évolution indicateurs économiques et financiers

L'extrait 7 précédent, qui se retrouve à l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires** du budget de 2017 du gouvernement fédéral, montre l'évolution prévue par le secteur privé de quelques indicateurs macroéconomiques tels que la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal et réel¹, le taux de chômage, l'inflation, le prix du pétrole, mais aussi quelques indicateurs financiers comme le taux de change et certains taux d'intérêt. Il résume les grands indicateurs économiques et financiers qui ont servi à établir les projections budgétaires pour les cinq prochaines années. Il est toujours possible de retrouver plus de détails sur l'évolution de l'économie canadienne de la dernière année ainsi qu'un bilan de sa situation actuelle dans une section qui se situe généralement au début d'un budget. Lors du budget de 2017, la situation économique mondiale et canadienne était décrite dans la section intitulée **L'économie canadienne fait preuve de résilience**, au début de la deuxième grande section du budget qui donnait un **Aperçu de la situation économique et budgétaire**. Cette section servait à mettre de l'avant la compréhension des grands courants économiques ainsi que les risques associés aux perspectives économiques.

Chacune des variables indiquées à l'extrait 7 influence la santé de l'économie et ultimement les revenus et les dépenses du gouvernement : d'où l'importance d'en prévoir l'évolution. Par exemple, la croissance du PIB réel et de l'inflation permettra d'anticiper l'évolution des revenus fiscaux, tant au niveau des particuliers que des sociétés. L'évolution du taux de chômage, du PIB réel et de l'inflation servira également à prévoir les cotisations et les prestations d'assurance-emploi. En bref, le tableau des perspectives économiques du Canada sert de base à l'évaluation des recettes et des dépenses du gouvernement.

Dans le cas où votre organisation fait ses propres prévisions économiques et financières, ce tableau permettra de juger si les hypothèses économiques de base ayant servi à l'élaboration du budget sont réalistes, optimistes ou pessimistes par rapport à celles de votre organisation. La réflexion pourra alors être complétée par une analyse de sensibilité des revenus fiscaux en fonction des divergences entre le scénario privilégié et celui présenté par le gouvernement.

2.3.2 Sensibilité des revenus aux hypothèses économiques

En général, le gouvernement fédéral présente une analyse de sensibilité du solde budgétaire aux différents chocs que pourrait subir l'économie. Cette analyse fait également partie de l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**. Les informations contenues dans cette analyse sont très utiles pour évaluer l'impact d'une erreur de prévision d'une variable économique sur les revenus budgétaires et les charges ou les dépenses du gouvernement. Le budget présente généralement quelques tableaux décrivant les résultats des analyses de sensibilité. L'extrait 8 de la page

¹ Dans le texte, les mots soulignés se retrouvent au lexique.

suivante montre quelques exemples de la façon dont le gouvernement présente les résultats de ses analyses.

À la lecture de l'extrait 8, on apprend que, si la croissance du PIB réel pour une année est de 1 point de pourcentage de moins que prévu au budget, les revenus tirés de l'impôt sur les particuliers seront inférieurs de 3,3 G\$ la première année, de 3,2 G\$ la seconde année et de 3,5 G\$ la cinquième année. De la même manière, les prestations d'assurance-emploi seront plus élevées de 800 M\$ la première année, de 700 M\$ la seconde année, et de 500 M\$ la cinquième année. On y apprend également que, si l'inflation du PIB (déflateur du PIB) est de 1 % inférieur aux prévisions, les revenus tirés de la TPS seront inférieurs de 400 M\$ pour chacune des cinq années des prévisions. Finalement, si l'ensemble des taux d'intérêt s'avère plus haut de 100 points de base que ce qui avait été prévu au budget, les charges fédérales seront plus élevées de 2,3 G\$ la première année, de 3,7 G\$ la deuxième année et de 6,0 G\$ la cinquième année, notamment à cause de la forte augmentation des dépenses en intérêt pour le gouvernement. Ces informations complémentaires sont donc très pertinentes, car elles permettent, en cas de divergence avec les prévisions du gouvernement, d'estimer l'impact sur les revenus ou les charges du gouvernement en utilisant ses propres hypothèses.

Extrait 8 : Sensibilité des revenus et des charges budgétaires aux principales variables économiques

Estimation de l'incidence d'une baisse d'un point de pourcentage, sur une année, de la croissance du PIB réel sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux				Estimation de l'incidence d'une baisse d'un point de pourcentage, sur une année, de l'inflation du PIB sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux			
G\$	An 1	An 2	An 5	G\$	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux				Revenus fédéraux			
Revenus fiscaux				Revenus fiscaux			
Impôt sur le revenu des particuliers	-3,3	-3,2	-3,5	Impôt sur le revenu des particuliers	-2,5	-1,7	-1,6
Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,5	Impôt sur le revenu des sociétés	-0,4	-0,4	-0,5
Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4	Taxe sur les produits et services	-0,4	-0,4	-0,4
Autres	-0,2	-0,2	-0,2	Autres	-0,2	-0,2	-0,2
Total des revenus fiscaux	-4,2	-4,1	-4,6	Total des revenus fiscaux	-3,4	-2,6	-2,7
Cotisations d'assurance-emploi	0,1	0,6	0,6	Cotisations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,2
Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1	Autres revenus	-0,1	-0,1	-0,1
Total des revenus budgétaires	-4,1	-3,6	-4,0	Total des revenus budgétaires	-3,6	-2,9	-3,0
Charges fédérales				Charges fédérales			
Principaux transferts aux particuliers				Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux aînés	0,0	0,0	0,0	Prestations aux aînés	-0,4	-0,5	-0,6
Prestations d'assurance-emploi	0,8	0,7	0,5	Prestations d'assurance-emploi	-0,1	-0,1	-0,1
Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1	Prestations pour enfants	0,0	0,1	0,1
Total	0,8	0,8	0,6	Total	-0,4	-0,5	-0,6
Autres charges de programmes	-0,2	-0,3	-0,5	Autres charges de programmes	-0,5	-0,6	-1,2
Frais de la dette publique	0,0	0,1	0,5	Frais de la dette publique	-0,5	0,0	0,2
Total des charges	0,6	0,6	0,6	Total des charges	-1,4	-1,1	-1,6
Solde budgétaire	-4,7	-4,2	-4,6	Solde budgétaire	-2,1	-1,8	-1,4

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Estimation de l'incidence d'une augmentation soutenue de 100 points de base de tous les taux d'intérêt sur les revenus, les charges et le solde budgétaire fédéraux			
G\$	An 1	An 2	An 5
Revenus fédéraux	1,5	1,9	2,7
Charges fédérales	2,3	3,7	6,0
Solde budgétaire	-0,9	-1,8	-3,3

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableaux A1. 9 à A1.11, p. 304-306.

2.4 Dette

Le montant des revenus, des dépenses et du solde budgétaire sont des données couvrant une période d'un an. Lorsque le solde budgétaire est négatif, il s'agit d'un déficit, et le gouvernement doit emprunter pour financer ses dépenses. Ces déficits viennent alors s'ajouter à la dette publique.

La dette, quant à elle, représente un stock, qui gagne ou perd en taille selon les emprunts ou les remboursements faits en cours d'année. Elle inclut les emprunts faits par le gouvernement, mais également ses obligations envers ses employés, notamment pour les régimes de retraite. Les informations concernant la dette du gouvernement fédéral se retrouvent dans le tableau sommaire des opérations du gouvernement présenté précédemment à l'extrait 2 du présent guide. De manière générale, le gouvernement fédéral utilise trois concepts de dette : la somme des passifs, la dette nette et la dette fédérale, qui se définissent de la façon suivante :

- **Somme des passifs** : Somme de la dette émise sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic. Elle constitue en fait la dette brute du gouvernement fédéral.
- **Dette nette** : Passifs du gouvernement fédéral moins ses actifs financiers. Elle représente la dette qui a servi à financer les investissements en immobilisations ainsi que celle qui a servi à financer des dépenses courantes. La dette nette est obtenue en soustrayant de la somme des passifs (dette brute) les actifs financiers du gouvernement, nets des autres éléments de passif.
- **Dette fédérale** : Correspond à la différence entre les passifs du gouvernement fédéral et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. Elle s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers. Elle correspond à la dette représentant les déficits cumulés, incluant d'autres éléments.

Pour mieux comprendre les variations des passifs du gouvernement sur la période de projection, il est possible de consulter les besoins de financement du gouvernement fédéral, qui donnent une bonne idée de l'évolution des passifs. Ce tableau, dont un exemple est présenté à l'extrait 9 de la page suivante, se trouve également à l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**.

Extrait 9 : Besoins financiers du gouvernement fédéral
2015-2016 à 2021-2022

Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers G\$							
	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	Projections			
				2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
Solde budgétaire	-1,0	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8
Opérations non budgétaires							
Régimes de retraite et autres comptes	8,3	7,4	3,5	4,4	4,1	2,4	1,2
Actifs non financiers	-3,1	-1,5	-1,1	-1,0	-0,9	-0,5	-0,2
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-4,4	-3,3	-4,2	-5,0	-4,9	-4,7	-5,5
Autres	-0,5	-0,9	-1,1	-1,1	-0,9	-0,7	-0,7
Total	-4,9	-4,2	-5,3	-6,1	-5,9	-5,4	-6,2
Autres opérations							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer, produits à recevoir et provisions	-10,2	1,6	-7,2	-3,6	-3,9	-4,3	-4,9
Opérations de change	-8,5	-1,3	-0,1	-0,2	-0,2	-2,8	-3,3
Total	-18,7	0,3	-7,3	-3,8	-4,2	-7,1	-8,2
Total	-18,5	2,0	-10,2	-6,5	-6,8	-10,6	-13,4
Ressources ou besoins financiers	-19,5	-21,0	-38,7	-33,9	-30,2	-32,3	-32,3

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Assurer la croissance de la classe moyenne*, Annexe 1, Tableau A1.8, p. 301.

L'extrait 9 indique par exemple que le déficit de 28,5 G\$ en 2017-2018 exigera un financement du même montant. De la même façon, l'élément « prêts, placements et avances » demandera une entrée de fonds par financement de l'ordre de 5,3 G\$ pour la même année. Les actifs non financiers ajoutent 1,1 G\$ aux besoins, mais à l'inverse, les régimes de retraite amèneront 3,5 G\$ en ressources financières dans les coffres de l'État. Ces ressources financières tiennent compte notamment des rajustements des charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non capitalisées pendant la période visée. Finalement, d'autres opérations haussent les besoins de 7,3 G\$ pour des besoins financiers totaux de 38,7 G\$.

2.5 Nouvelles initiatives fiscales et budgétaires

Les informations précédentes ont permis d'avoir une idée de l'évolution des finances publiques du gouvernement fédéral. La table est maintenant mise pour analyser plus en détail les nouvelles mesures mises en place par le gouvernement. Le budget sert évidemment à présenter les nouvelles politiques que le gouvernement désire adopter en lien avec ses orientations économiques et budgétaires. Il est le véhicule tout désigné pour annoncer des changements à la fiscalité, l'ajout de nouveaux services ou initiatives qui entraîneront de nouvelles dépenses, des changements aux mesures existantes ou de nouveaux investissements en infrastructures.

Pour agir sur ses revenus fiscaux, le gouvernement peut décider de modifier des taux, des seuils de revenu ou ajouter de nouveaux impôts. Il peut aussi mettre en place des déductions ou des crédits d'impôt pour orienter les choix ou influencer les décisions des contribuables. Dans ce cas, il s'agit de mesures fiscales appelées des dépenses fiscales (voir lexique). Ces mesures, qui tentent notamment d'influencer les contribuables à faire des choix jugés socialement désirables tout en leur permettant de bénéficier d'un fardeau fiscal réduit, ont comme effet de diminuer les revenus du gouvernement.

Le gouvernement peut également modifier ses dépenses en changeant ses programmes existants, par l'ajout de nouveaux ou en changeant la façon dont il utilise ses ressources. Le ministre peut donc décider d'investir plus d'argent dans un programme existant afin d'en augmenter la portée, la générosité ou l'ampleur, ce qui entraînera des coûts supplémentaires pour l'État. Il peut également décider de faire l'inverse afin de dégager des économies.

Il n'est pas toujours facile de cerner rapidement l'ensemble des mesures budgétaires et fiscales présentées dans un budget. Dans le cas du budget fédéral, il existe un tableau sommaire qui informe le lecteur de l'effet financier des mesures annoncées dans le budget. Ce tableau se retrouve dans la section des **Projections budgétaires** de l'**Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires**.

L'extrait 10 de la page suivante présente l'incidence des mesures annoncées dans le budget 2017. Il montre qu'une grande partie de l'augmentation des déficits au cours de la période de planification vient de l'ajout d'un ajustement en fonction du risque de l'ordre de 3 G\$ annuellement sur l'ensemble de la période de prévision. On remarque également qu'une grande partie des mesures ou investissements annoncés dans le budget sont financés par des fonds déjà prévus dans le cadre financier provenant des ressources ministérielles ou de revenus projetés.

Extrait 10 : Incidence budgétaire des mesures annoncées dans le budget de 2017 sur la période de planification de 2016-2017 à 2021-2022

Investissements inclus dans le budget de 2017, par chapitre						
G\$	Projections					
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Solde budgétaire révisé avant la mise en œuvre de mesures stratégiques et la réalisation d'investissements	-21,8	-25,4	-24,0	-18,3	-17,3	-15,3
Mesures stratégiques depuis l'Énoncé de 2016 ¹	0,0	-0,3	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Investissements inclus dans le budget de 2017						
Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne	-0,1	-1,2	-1,8	-1,8	-1,8	-1,6
Des communautés conçues pour l'avenir	0,0	0,0	-3,4	-5,2	-5,7	-6,3
Un Canada fort à l'échelle nationale et internationale	-0,2	-0,9	-1,4	-1,9	-2,0	-1,8
Équité fiscale pour la classe moyenne	0,0	0,4	0,8	1,0	1,1	1,4
Autres ²	-0,9	0,3	0,3	0,2	0,3	0,1
Total des investissements inclus dans le budget de 2017	-1,2	-1,3	-5,4	-7,6	-8,1	-8,2
Moins : Fonds prévus dans le cadre financier provenant de ressources ministérielles ou de revenus projetés	0,0	1,5	5,2	5,7	6,8	7,9
Incidence budgétaire nette des investissements inclus dans le budget de 2017	-1,2	0,2	-0,2	-1,9	-1,3	-0,4
Total des mesures stratégiques et des investissements	-1,2	-0,1	-0,3	-2,1	-1,5	-0,5
Solde budgétaire (avant l'ajustement en fonction du risque)	-23,0	-25,5	-24,4	-20,4	-18,7	-15,8
Ajustement en fonction du risque		-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde budgétaire final	-23,0	-28,5	-27,4	-23,4	-21,7	-18,8

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une hausse des charges), alors qu'un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

¹ Le tableau A1.3 présente une liste détaillée des mesures stratégiques annoncées depuis l'Énoncé de 2016.

² Ces chiffres prennent en compte l'incidence budgétaire nette des mesures qui n'ont pas été annoncées et ils sont présentés globalement. Ces mesures comprennent des provisions pour les décisions anticipées du Cabinet qui n'ont pas encore été prises et pour les décisions de financement liées aux questions de sécurité nationale, de sensibilité commerciale et de l'Égée.

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Annexe 1, Tableau A1.4, p. 291.

Pour ceux et celles qui s'intéressent plus particulièrement aux modifications fiscales, le document **Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires** expose en détail chacune des modifications à la fiscalité. En général, un tableau résumé se trouve au tout début de ce document. Il est arrivé dans le passé que les renseignements supplémentaires sur les modifications fiscales se situaient en annexe du document budgétaire. L'extrait 11 recense les modifications présentées dans le budget de 2017 ainsi que leurs implications budgétaires, mais il n'inclut pas les mesures budgétaires. Il n'y a donc qu'une partie de l'équation.

Extrait 11 : Liste des modifications fiscales du gouvernement fédéral
Budget de 2017

Coût des mesures fiscales proposées ^{1, 2}								Coût des mesures fiscales proposées ^{1, 2}							
Coûts financiers (M\$)								Coûts financiers (M\$)							
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers								Mesures visant les taxes de vente et d'accise							
Crédit d'impôt pour personnes handicapées – infirmières et infirmiers praticiens	-	-	-	-	-	-	-	Traitement pour surdose d'opioïdes – naloxone	-	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt pour frais médicaux – frais admissibles	-	-	-	-	-	-	-	Services de taxis et de covoiturage	-	-3	-4	-4	-4	-5	-20
Consolidation des crédits pour aidants naturels	15	50	55	60	65	65	310	Remboursement de TPS/TVH aux non-résidents pour hébergement inclus dans un voyage organisé	-	-10	-15	-15	-15	-15	-70
Crédit d'impôt pour exploration minière pour les détenteurs d'actions accréditatives	-	45	-15	-	-	-	30	Taxation du tabac	-	-55	-45	-45	-40	-40	-225
Distribution électronique de feuillets T4	-	-	-	-	-	-	-	Taxation de l'alcool	-	-30	-60	-95	-125	-160	-470
Crédit d'impôt pour frais de scolarité	-	-	-	-	-	-	-	Autres mesures							
Supplément de la Prestation nationale pour enfants	-	-	-	-	-	-	-	Politique fiscale autochtone	-	-	-	-	-	-	-
Programme de dons de biens écosensibles	-	-	-	-	-	-	-	Mesures visant le Tarif des douanes et la Loi sur les mesures spéciales d'importation							
Crédit d'impôt pour le transport en commun	-	-150	-205	-210	-220	-225	-1 010	Amélioration de l'accès au marché pour les pays les moins développés	-	3	3	3	3	3	17
Allocations aux membres d'assemblées législatives et à certains conseillers municipaux	-	-	-6	-30	-30	-30	-96	Mesures visant à renforcer le système de recours commerciaux du Canada	-	-	-	-	-	-	-
Déduction à l'égard des prêts à la réinstallation	-	-	-	-	-	-	-	Mesures visant à renforcer le système de recours commerciaux du Canada							
Règles anti-évitement applicables aux régimes enregistrés	-	-	-	-	-	-	-	1 Le «-» indique un montant nul, un montant inférieur à 500 000 \$ ou un montant qui ne peut être déterminé à l'égard d'une mesure qui a pour objectif de protéger l'assiette fiscale.							
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés								2 Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.							
Fusions de fonds de placement	-	-	-	-	-	-	-								
Matériel de production d'énergie propre : énergie géothermique	-	2	3	2	1	1	9								
Frais d'exploration au Canada : puits de découverte de pétrole et de gaz	-	-	-	-45	-55	-45	-145								
Reclassification de dépenses transférées à des détenteurs d'actions accréditatives	-	-	-	-2	-2	-1	-5								
Sens de contrôle de fait	-	-	-	-	-	-	-								
Moment de la constatation des gains et des pertes sur les produits dérivés	-	-54	-60	-60	-65	-65	-304								
Déduction additionnelle au titre de dons de médicaments	-	-	-	-	-	-	-								
Crédit d'impôt à l'investissement pour des places en garderie	-	-	-	-	-	-	-								
Assureurs de biens servant à l'agriculture ou à la pêche	-	-	-	-10	-10	-10	-30								
Méthode de comptabilité fondée sur la facturation	-	-35	-220	-170	-	-	-425								
Consultation sur les bons de paiement	-	-	-	-	-	-	-								
Mesures visant la fiscalité internationale															
Application des règles contre l'érosion de l'assiette fiscale aux succursales à l'étranger des assureurs sur la vie	-	-	-	-	-	-	-								

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires*, Tableau 1, p. 6-7.

Les principales mesures budgétaires et fiscales sont généralement regroupées selon les grandes orientations ou les grands objectifs du budget du gouvernement. Toutefois, on ne retrouve pas toujours un tableau résumé de l'ensemble des mesures à l'intérieur du budget, ce qui aiderait à identifier les principales mesures, tant budgétaires que fiscales, en un seul coup d'œil. Le budget de 2017 du gouvernement fédéral n'en contenait pas. En revanche, les grandes orientations sont la plupart du temps présentées dans des chapitres distincts, chacun des chapitres décrivant l'ensemble des mesures reliées à une orientation. Dans le budget de 2017, il s'agissait de cinq chapitres. À titre d'exemple, une

des priorités ou orientations spécifiquement mentionnées au début du budget (voir l'extrait 1) était d'aider la classe moyenne. Le chapitre 1 du budget est d'ailleurs dédié entièrement à cette priorité dans le budget et s'intitule : **Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne**. On y décrit l'ensemble des mesures fiscales et budgétaires mises en place dans le budget pour rencontrer cette priorité du gouvernement.

Pour chacune des mesures associées aux orientations du gouvernement, les éléments suivants sont habituellement présentés :

- Objectif
- Coût ou avantage financier
- Grandes lignes des paramètres

Tous les détails concernant les mesures sont décrits à l'intérieur des chapitres. Pour les mesures qui sont fiscales, des explications se retrouvent aussi dans le document *Mesures fiscales : Renseignements additionnels*. Certaines priorités s'éclatent parfois en sous-objectifs. Pour aider la classe moyenne, le gouvernement se penche donc sur l'acquisition des compétences pour acquérir de bons emplois, l'innovation et les technologies propres, l'industrie numérique et l'agroalimentaire. Un tableau décrivant les mesures associées aux sous-objectifs et les coûts budgétaires s'y rattachant est généralement présent à la fin de chacun des chapitres. L'extrait 12 de la page suivante résume une partie des mesures associées à l'orientation suivante : **Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne**.

Extrait 12 : Mesures fiscales et budgétaires pour aider la classe moyenne
Budget fédéral 2016-2017

Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne								Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne							
M\$								M\$							
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total		2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Permettre aux Canadiens d'acquies les compétences dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois															
Aider les Canadiens à obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi	0	200	300	400	550	625	2 075	Élargir les possibilités d'apprentissage numérique	0	1	5	8	8	8	30
Aider les travailleurs adultes à mettre à niveau leurs compétences	0	0	93	151	164	46	454	Développer des technologies d'assistance	0	2	4	5	5	6	22
Encourager les Canadiens sans emploi à chercher une nouvelle formation à l'aide de l'assurance-emploi	0	0	22	36	37	38	132	Rendre l'accès Internet à domicile plus abordable pour les familles à faible revenu	0	3	5	6	3	2	18
Investir dans l'innovation en matière de compétences	0	0	25	50	75	75	225	Promouvoir les domaines de la STIM auprès des jeunes Canadiens	0	4	3	2	2	2	12
Élargir la Stratégie emploi jeunesse	0	150	150	96	0	0	396	Total partiel - Permettre aux Canadiens d'obtenir les compétences dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois	0	753	1 013	1 090	1 185	1 184	5 225
Une nouvelle approche ambitieuse en matière d'apprentissage intégré au travail	0	12	36	45	48	80	221	Un pays d'innovateurs							
Renouveler les investissements dans le Passeport pour ma réussite Canada	0	0	10	10	10	10	38	Accélérer l'innovation à l'aide des supergroupes	0	50	250	250	250	150	950
Améliorer l'accès au Bon d'études canadien	0	1	2	3	3	3	11	Innov pour résoudre les grands défis du Canada	0	37	42	2	2	2	83
Élargir l'accès aux prestations d'assurance-emploi pour offrir plus de souplesse aux familles	0	108	188	190	196	205	886	Nouveau fonds pour l'innovation stratégique : Un outil plus simple et plus souple pour faire croître l'économie canadienne	0	50	100	50	0	0	200
Améliorer le versement des prestations	0	12	0	0	0	0	12	Appuyer les innovateurs canadiens à l'aide du capital de risque	0	3	10	14	6	-7	26
Moderniser le Code canadien du travail	0	2	3	3	3	2	13	Appuyer la nouvelle génération d'entrepreneurs	0	7	7	0	0	0	14
Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire	0	45	45	0	0	0	90	Contribuer à la croissance des entreprises innovantes à l'aide de l'approvisionnement stratégique	0	10	10	10	10	10	50
Indspire	0	5	5	5	5	5	25	Optimiser les ressources en matière d'approvisionnement	0	3	3	0	0	0	6
Appuyer l'accès au perfectionnement des compétences et à la formation pour les Autochtones	0	50	0	0	0	0	50	Renforcer les sciences au gouvernement	0	2	2	4	4	4	16
Réduire les obstacles à l'emploi pour les jeunes des Premières Nations qui vivent dans les réserves	0	39	0	0	0	0	39	Positionner le Conseil national de recherches du Canada au sein du Plan pour l'innovation et les compétences	0	60	0	0	0	0	60
Investir dans l'éducation de base des adultes dans le Nord	0	5	5	5	0	0	15	Recherche sur les cellules souches	0	0	6	0	0	0	6
Stratégie en matière de compétences mondiales	0	4	4	0	0	0	8	Exploration de l'espace	0	2	0	0	0	0	11
Attirer les talents afin de renforcer la recherche universitaire	0	4	17	17	17	17	71	Information quantique	0	5	5	0	0	0	10
Améliorer le Programme des travailleurs étrangers temporaires et le Programme de mobilité internationale	0	82	56	56	56	56	304	Innovation sociale	0	5	5	0	0	0	10
Reconnaissance des titres de compétences étrangers	0	6	6	6	6	6	28	Collaborations internationales en recherche	0	7	7	7	7	7	35
Enseigner aux enfants à coder	0	20	30	0	0	0	50	Attirer les touristes internationaux pour faire croître l'économie	0	5	42	42	43	40	172
								Loi sur l'investissement Canada	0	1	0	0	0	0	1
								Faire progresser l'harmonisation des règlements	0	2	2	2	0	0	6
								Appuyer l'exploration minière au stade précoce par les petites entreprises	0	45	-15	0	0	0	30
								Soutenir les emplois dans le secteur des ressources	0	30	0	0	0	0	30
								Total partiel - Un pays d'innovateurs	0	323	475	381	321	216	1 717

Source : Ministère des Finances Canada (2017), *Budget 2017, Bâtir une classe moyenne forte*, Tableau 1.3, p. 123-124.

Cet extrait a l'avantage de permettre d'identifier les mesures les plus onéreuses mises en place et leur impact financier. Dans ce cas-ci, l'amélioration de l'aide aux Canadiens pour obtenir un nouvel emploi ou un meilleur emploi fait partie des mesures les plus coûteuses, soit 2,1 G\$ sur cinq ans. Le budget de 2017 explique que cela se fera essentiellement par l'élargissement des Ententes sur le développement du marché du travail. Parfois, le plus gros de l'impact financier d'une mesure ne se fait pas sentir durant l'exercice qui vient,

mais plus tard. Cela permet au gouvernement d'annoncer des mesures qui ont peu d'impact financier à court terme. Par exemple, dans le budget de 2017, cette même mesure représente une dépense de 200 M\$ pour l'exercice 2017-2018, mais l'impact financier sur la dernière année budgétaire de la période de planification est de 625 M\$, soit plus de trois fois plus.

Pour bien comprendre que ce ne sont pas toutes les mesures annoncées dans le budget qui se retrouvent dans le document *Renseignements additionnels*, mais seulement les mesures fiscales, continuons avec l'exemple des mesures du chapitre 1 qui s'intitule **Compétences, innovation et emplois pour la classe moyenne**. En comparant les extraits 11 et 12, on constate qu'aucune des mesures annoncées n'est fiscale, qu'elles sont toutes budgétaires. D'ailleurs, les mesures fiscales présentées dans le budget de 2017 étaient très limitées. Toutefois, la consolidation des crédits pour aidants naturels se retrouve à la fois dans les mesures fiscales et dans le tableau des mesures fiscales et budgétaires du chapitre 4 qui traite de l'**Équité fiscale pour la classe moyenne**.

LEXIQUE

Dépense fiscale

Les mesures du régime fiscal qui ont pour but d'accorder des allègements fiscaux à des groupes déterminés de particuliers ou d'entreprises ou à l'égard de certaines activités sont appelées « dépenses fiscales ». Elles ont notamment pour effet de réduire ou de différer les impôts et taxes autrement payables par les contribuables. Elles peuvent prendre plusieurs formes, comme celles de revenus non assujettis à l'impôt, d'exemptions de taxes, de remboursements de taxes, de déductions dans le calcul du revenu imposable, de crédits d'impôt ou de reports d'impôt. L'évaluation en argent d'une telle mesure montre à combien de recettes fiscales le gouvernement renonce à cause de la mesure.

Le Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs est un exemple de dépense fiscale. Il offre une réduction du montant d'impôt à payer si un contribuable a acheté des actions du Fonds de solidarité FTQ ou de Fondation au cours de l'année. Ces deux fonds, cogérés par le gouvernement et les grands syndicats québécois, visent le soutien de l'activité économique et de l'emploi au Québec, un objectif du gouvernement qui offre donc un incitatif financier aux épargnants qui décident de financer ces institutions.

Indicateurs du marché du travail

Il y a plusieurs indicateurs du marché du travail. La population analysée au sein du marché du travail est la population dite « en âge de travailler », qui est généralement définie au Canada comme la population âgée de 15 ans et plus. Cette population est divisée en deux parties, la population active et la population inactive. La population active est composée de ceux et celles qui sont en emploi et de ceux et celles qui sont au chômage. On considère comme chômeurs les personnes en recherche active d'emploi qui ne sont pas aux études. Ensuite, la population inactive est composée des gens de 15 ans et plus qui ne sont pas en emploi et qui ne recherchent pas d'emploi. On calcule, à partir de ces données, trois principaux indicateurs : le taux de chômage, le taux d'emploi et le taux d'activité. Le taux de chômage est le ratio du nombre de personnes à la recherche d'un emploi sur le nombre de personnes actives. Le taux d'emploi représente quant à lui la proportion des personnes de plus de 15 ans qui occupent un emploi. Enfin, le taux d'activité mesure la proportion des citoyens âgés de 15 ans et plus qui sont disponibles pour le travail (donc en emploi ou au chômage).

Indice des prix à la consommation

L'évolution des prix à la consommation, ou l'inflation, est mesurée par l'Indice des prix à la consommation (IPC). Cet indicateur mesure l'évolution du prix d'un panier de consommation typique pour une période donnée. On donne arbitrairement la valeur 100 à cet indice pour une année de référence et on mesure ensuite la variation par rapport à cette année de référence pour évaluer la progression des prix.

Point de pourcentage

Un point de pourcentage est l'unité de différence de deux pourcentages. Par exemple, une variable qui est passée de 30 % à 40 % a varié de 10 points de pourcentage (et non de 10 %). Ainsi, une baisse de 1 point de pourcentage de la croissance du PIB réel, telle qu'évoquée à l'extrait 8, ferait en sorte, pour 2017, que ce taux de croissance estimé à 1,9 % (extrait 7) serait plutôt de 0,9 %.

PIB (réel ou nominal)

Le PIB mesure la valeur de l'ensemble de la production nationale, pour une période donnée, de laquelle est soustraite la valeur des biens et services importés. La valeur de cette production correspond au produit des quantités produites et des prix de vente de tous les produits et services. Toutefois, seule la croissance des quantités de biens et de services produits constitue un progrès matériel. Le PIB peut augmenter uniquement à cause de la croissance des prix, sans que cela corresponde à une augmentation du niveau de vie. Pour différencier la progression des quantités produites et la progression du prix des produits et services produits, les gouvernements développent des indices de la croissance annuelle des prix. Ils permettent alors de passer du PIB nominal, simple produit des prix et des quantités pour une année, au PIB réel, mesurant uniquement la progression des quantités produites, c'est-à-dire en maintenant les prix constants.

Taux de change

Un taux de change est le prix relatif d'une devise par rapport à une autre. Le taux de change le plus suivi au Québec est celui qui lie le dollar canadien et le dollar américain, puisqu'il s'agit du principal partenaire commercial du Canada. Le taux de change est influencé par la demande et l'offre d'une monnaie. Ainsi, si les biens canadiens sont en forte demande, le prix du dollar canadien, donc le taux de change, aura tendance à augmenter à cause de sa relative rareté.